

Extrait du compte-rendu

Réunion du Bureau Syndical

9 octobre 2018

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Guy USSÉGLIO-VIRETTA

Le Bureau Syndical,

Adopte à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 11 septembre 2018.

Adopte à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 9 octobre 2018.

Autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de reméandrage du ru de Gironde, annexée à la présente délibération. Précise que la maîtrise d'ouvrage des travaux de reméandrage, visée par cette convention, sera assurée par la commune de Valenton, que le SyAGE assurera le rôle d'assistant technique à la conduite d'opération, que le SyAGE remboursera à la commune de Valenton le coût réel TTC des travaux, déduction faite du FCTVA, coût estimé à 163 992,46€ HT et que le SyAGE est chargé du dossier de subvention et sera destinataire des fonds.

Décide à l'unanimité, l'adhésion du Syndicat, pour l'année 2018, aux deux associations suivantes : FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et la Maison de Banlieue et de l'Architecture. Autorise le Président à souscrire les bulletins d'adhésion correspondants et à signer une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une exposition itinérante avec la Maison de Banlieue et de l'architecture. Précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Décide à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre n° AC-1-2016, pour la réalisation d'aménagements de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant rue de la Côte d'Or, commune de Vigneux-sur-Seine et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique Titulaire suivant : Groupement conjoint PARENAGE/SADE pour un montant HT de 1 020 025,68€. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Le Président

Alain CHAMBARD



SyAGE
SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN
VERSANT DE L'YERRES